

Journées d'échanges du CEPRI

Projets et financements européens
en matière de prévention du risque d'inondation

FEDER du bassin Seine-Normandie

volet inondation

9 novembre 2018

Olivier CHARDAIRE
DRIEE/DBSN

PLAN
Seine



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Menu

1. Rappel du cadre général
2. Etapes et vie d'un projet
3. Exemples de réalisation



Cadre général

- ✓ FEDER = Fonds européen de développement régional
 - x FSE : Fonds social européen
 - x FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
 - x FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
- FESI : fonds européens structurels et d'investissement
- ✓ Entrée en base : les **Régions** (autorités de gestion)
 - x Programmes régionaux
 - x Et aussi programmes inter-régionaux (Fleuves et Massifs)



Document clé : le PO

- ✓ POR / POI = programme opérationnel régional / interrégional
 - x Stratégie
 - x Articulation autour d'axes prioritaires
 - x Déclinaison selon des priorités d'investissements (PI) avec des objectifs spécifiques (OS) s'appuyant sur des objectifs thématiques (OT)

Exemple pour le Plan Seine

Axe 10 : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve

Objectif spécifique 17 : Réduire les impacts des inondations sur les milieux et les territoires

Objectif thématique 5b : Favoriser les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe



Les PO avec thématique *inondation*

✓ Programmes opérationnels interrégionaux

- x POI bassin du Rhône et de la Saône 33 m€
- x POI bassin de la Loire 33 m€



✓ Programmes opérationnels régionaux avec axe interrégional

- x Axe interrégional bassin de la Seine 8,7 m€
(dans POR Ile-de-France) **Inondation → 4,35 m€**
- x Axe interrégional bassin de la Garonne 5,75 m€
(dans POR Midi-Pyrénées)



✓ Programmes opérationnels régionaux (par exemple)

- x Axe 4 Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
(dans PO Champagne-Ardenne)
- x Axe 4 : composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser
les ressources naturelles et paysagères (dans PO Picardie)
- x Etc.



Les appels à projets

- ✓ Logique d'appels à projets
 - Garantir l'égalité d'accès aux aides
- x Classique
- x « Continu »

Appel à projets **Inondation**

- ✓ Études et travaux de zones de ralentissement dynamiques des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, de restauration de zones humides ;
- ✓ Actions de communication d'envergure à destination du public, des élus ou des acteurs économiques ;
- ✓ Diagnostic de vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics ;
- ✓ Programme de réduction de la vulnérabilité à grande échelle ;
- ✓ Actions d'animation pour la mise en oeuvre de stratégies locales de gestion des inondations ;
- ✓ Élaboration de plans de continuités d'activités et de plans de continuités des services ;
- ✓ Actions pour la prise en compte du fleuve et de ses affluents dans les documents d'urbanisme.



Demande de subvention

- ✓ Réponse à l'appel à projets
 - x Auprès de l'organisme intermédiaire (s'il existe)
 - x Directement auprès de l'Autorité de gestion sinon

- ✓ Respect du formalisme et de l'ensemble des pièces
 - x Dossier de demande de concours
 - x Plan de financement (montage financier et temporel)
 - x Autres pièces :
 - Attestation non assujettissement TVA ;
 - Obligation du porteur
 - Recueil de données
 - Tableau des données
 - ...

Du dépôt à la programmation

1. Dépôt dossier allégé
2. Instruction OI (possibles aller-retour)
3. Labellisation (Comité Plan Seine)
4. Dépôt auprès de l'autorité de gestion ← **Date clé**
5. Instruction (possibles aller-retour)
6. Programmation par le Comité régional de programmation
7. Notification au porteur
8. Convention



Vie du projet

- ✓ Des rendus comptes réguliers (fonction de la durée et de l'enveloppe)
- ✓ Des demandes de paiement (acompte / solde)
 - x récapitulatif des dépenses
 - **avec ensemble des pièces justificatives : factures, mandats, marchés (de la pub à la clôture)...**
 - x bilan d'exécution
 - x renseignement des indicateurs
- ✓ Des contrôles
 - x Visite sur place (AG)
 - x DRFIP
 - x Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC relève du Premier Ministre)
 - x Européen : Commission, Cour des comptes ou OLAF (Office lutte anti-fraude)

Obligations de communication

Bénéficiaire du FEDER → Rôle d'ambassadeur de l'Europe

- ✓ Apposer les logos sur tous vos supports liés au projet
- ✓ Faire mention du soutien du FEDER (en complément des logos) :
« Ce projet est cofinancé par le fonds européen de développement régional »



- ✓ Dédier une page de présentation du projet sur votre site web
- ✓ Règle d'affichage particulière, en particulier pour le financement d'infrastructure ou de construction
- ✓ Pour en savoir plus :
 - x <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/obligations-de-communication-a2981.html>
 - x <http://www.europeidf.fr/kit-communication>



Synthèse

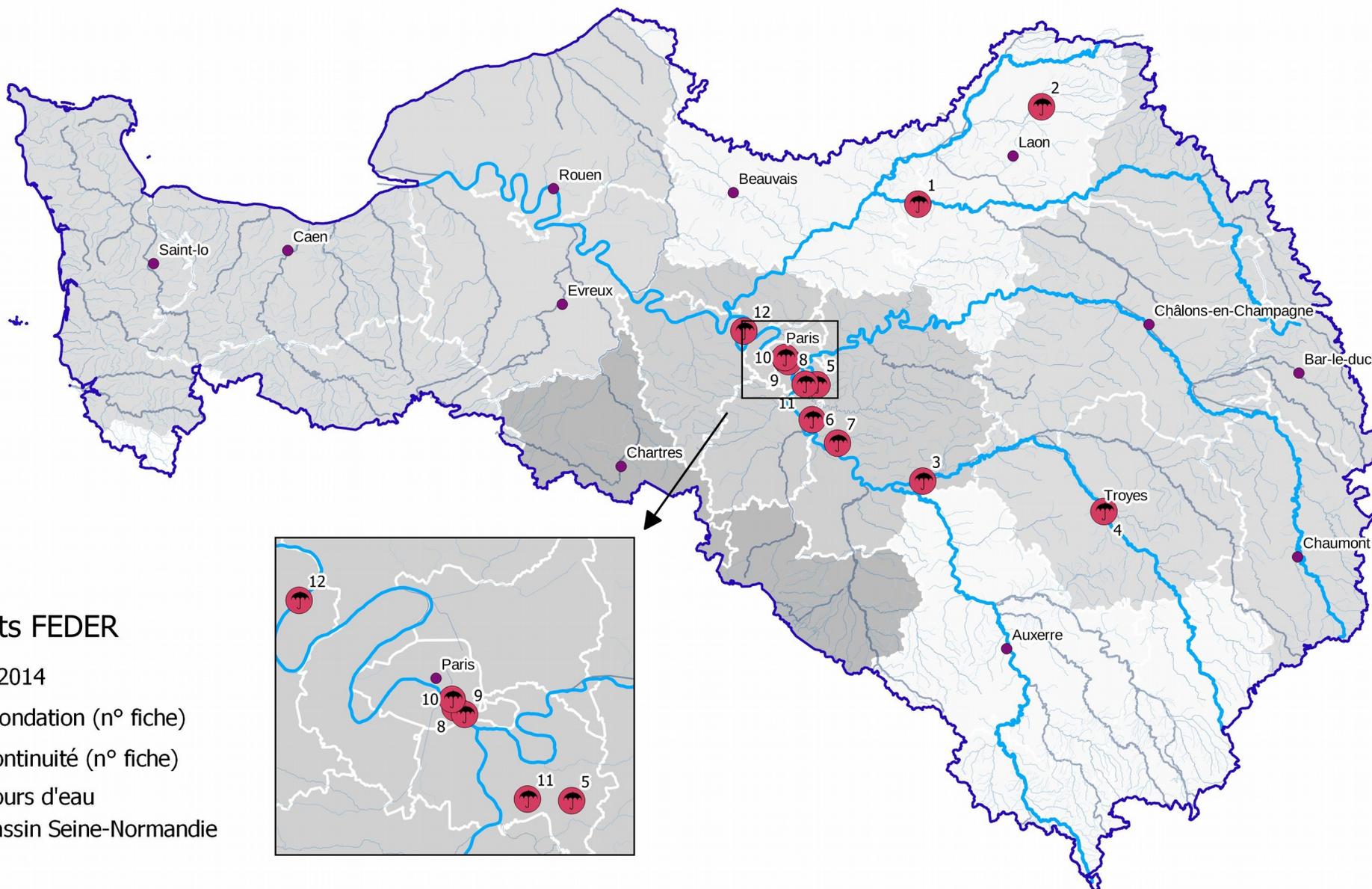
(pour Seine Normandie)

- ✓ Lourdeur avec allègements recherchés
 - x formulaires communs avec première étape simplifiée et instruction rapide
 - x logique d'appel à projets approche permanente
- ✓ Des règles intangibles
 - x minimum 23 000 € de FEDER par projet
 - x taux plancher 20 % (possible dérogation à 10%)
 - x taux plafond 50 %
 - x contrepartie nationale
 - x pas de dépenses de personnel
- ✓ Des points de vigilances
 - x conservation de l'ensemble des pièces (Marchés...)
 - x communication
 - x clap de fin !
- ✓ Peut intervenir sur **action en cours** non terminée
- ✓ Champs d'action assez large mais pour des opérations d'une certaines envergures



FEDER 2014-2020

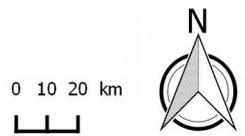
Projets labellisés par le Comité Plan Seine (Volet Inondation)



Projets FEDER

FEDER2014

- Inondation (n° fiche)
- Continuité (n° fiche)
- Cours d'eau
- Bassin Seine-Normandie

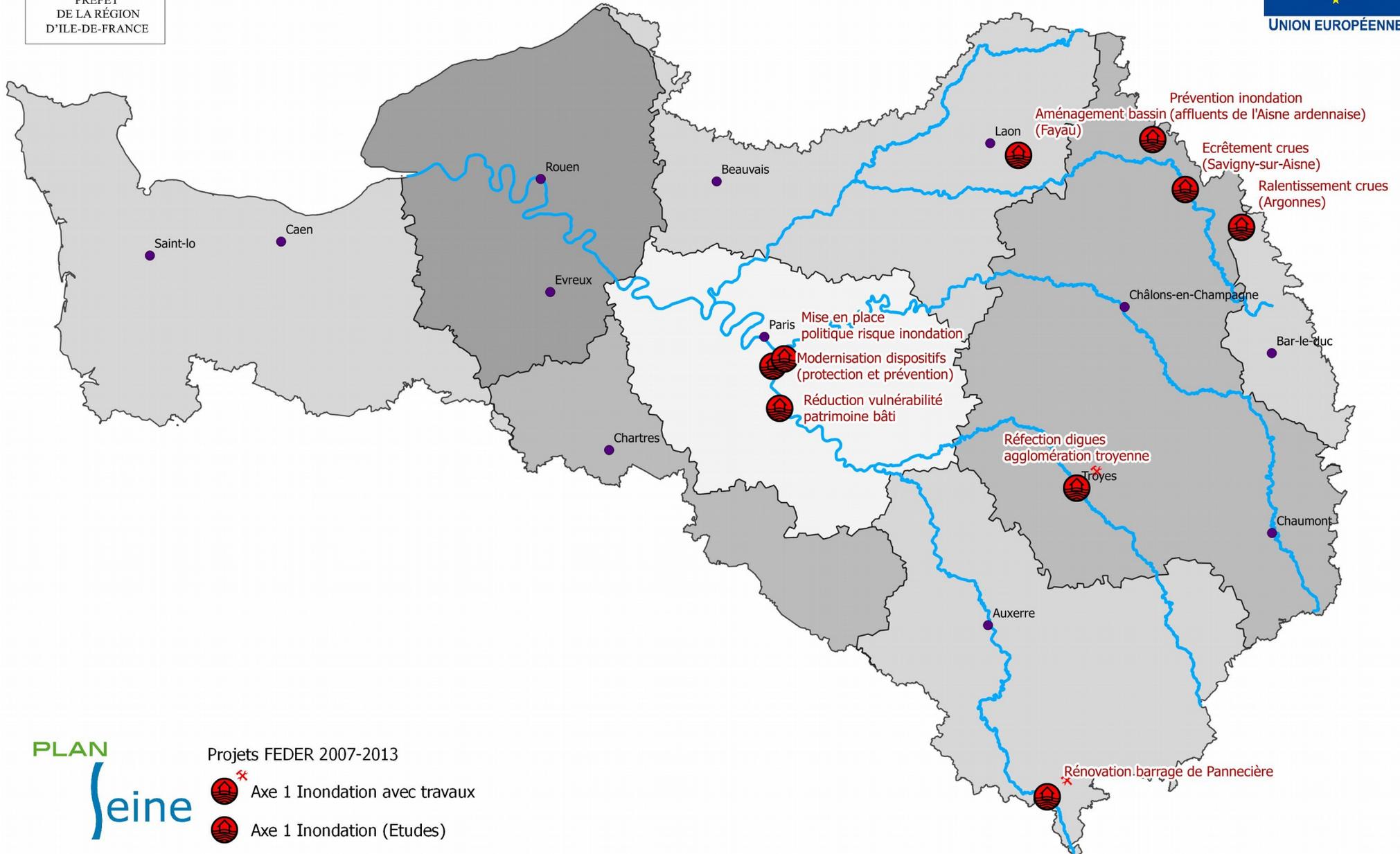


FEDER 2007-2013

Projets co-financés par l'Union européenne
dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Seine



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Opération n°2 – Aire d'écrêtement des crues de la Serre

Porteur maître d'ouvrage

EPTB Oise Aisne

Autres financeurs

Etat (FPRNM), Région Ile-de-France, Région Hauts-de-France, Région Grand-Est

Localisation

Marle et Montigny-sous-Marle
Aisne – Hauts-de-France

Action

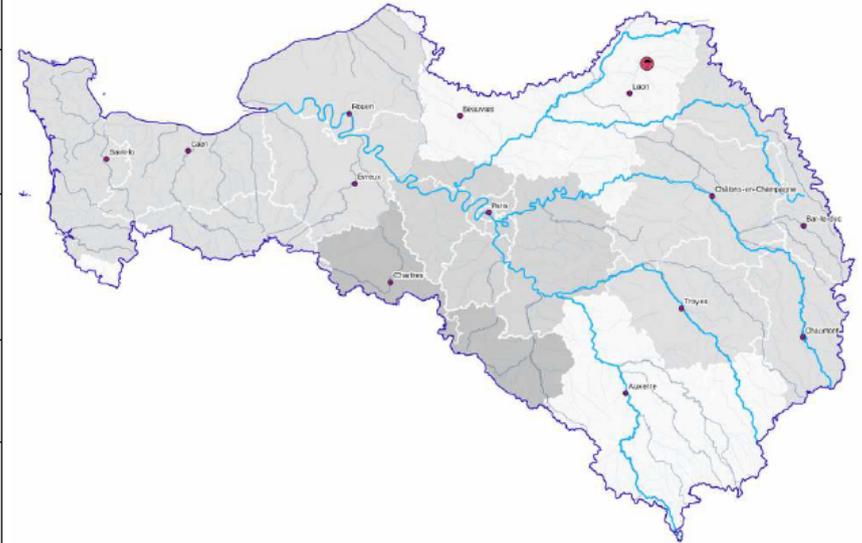
2-Inondation

Typologie

Etudes et Travaux

Population bénéficiaire

4 904 habitants



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2017-2019	8 138 000 € HT	740 558,00 €	9,10%



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Livrable

Réalisation de l'ouvrage livré en 2019

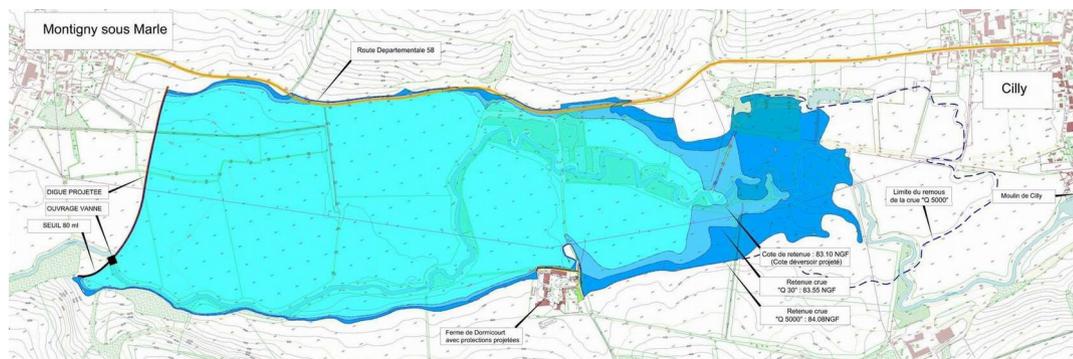
Contexte – Objectif du projet

L'opération concerne la réalisation d'un ouvrage d'écrêtement des crues sur la Serre. L'aménagement est dimensionné pour écrêter les crues de 10 à 100 ans avec un fonctionnement optimal pour la trentennale.

Cet ouvrage doit permettre d'abaisser la ligne d'eau de la Serre jusqu'à la confluence avec l'Oise : abaissement de l'ordre de 40 cm à Marle et de 9 cm à Anguilmcourt-le-Sart (Confluence) pour une crue trentennale. Le stockage pour ce type de crue est de 2,4 millions de m³. Il devrait bénéficier directement à 4900 habitants.

Ce projet s'intègre dans une stratégie intégrée de gestion du risque inondation établie sur ce territoire et déclinée selon la typologie des PAPIs.

Les points d'étapes clés sont les suivants : fouilles archéologiques et finalisation de la conception en 2017, étude de danger et travaux en 2018 et 2019



Opération n°5 – Site pilote de la Bassée

Porteur maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs

Autres financeurs

Etat (FPRNM), Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Ile-de-France

Localisation

Vallée de la Bassée
Seine et Marne – Ile-de-France

Action

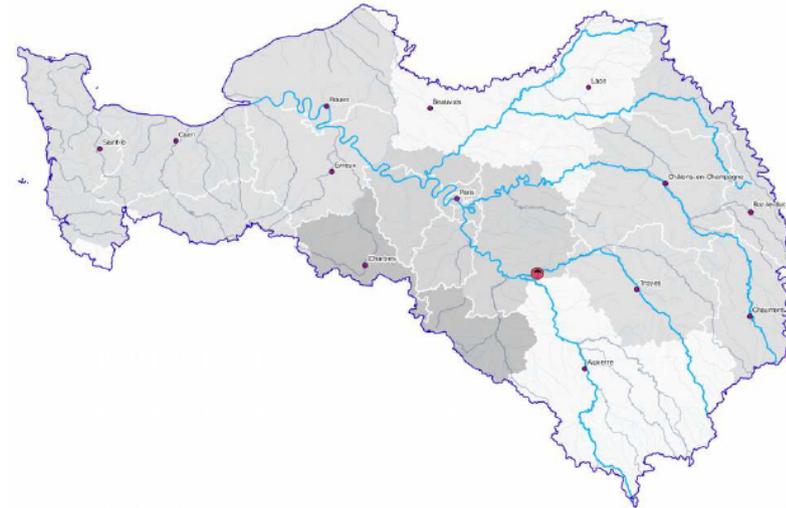
2-Inondation

Typologie

Etudes

Population bénéficiaire

197 000 habitants



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2016-2019	5 350 000 € HT	1 371 000 €	25,63%



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Livrables

Programme de l'opération ; CCTP désignation du maître d'oeuvre ; CCTP techniques ; Rapport initial faune-flore ; Rapport de suivi des eaux ; plans topographiques et bathymétriques ; reconnaissances géotechniques ; Etudes préliminaires, AVP et dossier d'enquête publique.

Contexte – Objectif du projet

L'opération concerne la réalisation des études nécessaires à la conception d'un casier pilote et de mesures de valorisation écologiques d'accompagnement.

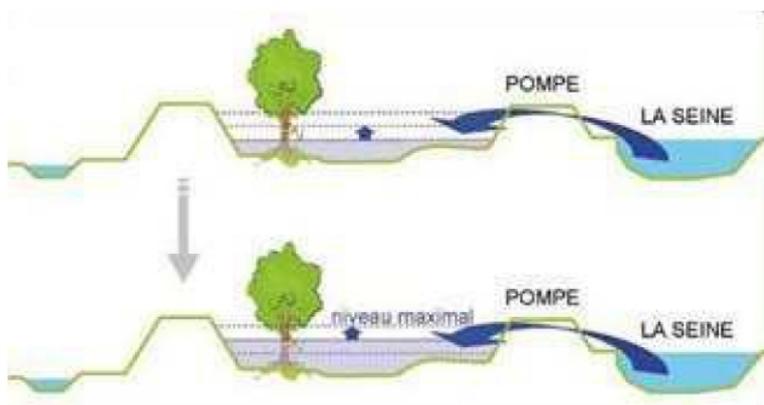
Le casier pilote d'un volume projeté de 8,8 millions de m³ vise à agir sur l'aléa afin de stocker par pompage la pointe de crue. Il est une des actions majeures du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne et concourt également à la réalisation de la SLGRI de la métropole francilienne.

Le projet devrait permettre de diminuer la ligne d'eau de 5 à 10 cm à Paris. Il concerne de manière directe 197 000 personnes touchées par les débordements en Ile-de-France.

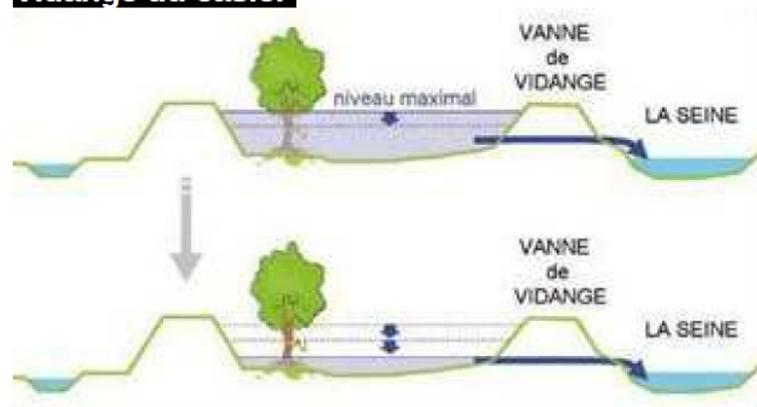
Les points d'étapes clés sont les suivants : appui à la désignation du maître d'oeuvre et études préparatoires en 2016, études de faisabilité en 2017, études d'avant-projet en 2018 et dossier réglementaire en 2019.

Le projet vise à écrêter la crue de la Seine pour réduire le pic de crue à l'aval de la confluence Seine/Yonne.

Remplissage du casier



Vidange du casier



Opération n°6 – Programme de réhabilitation des digues de l'agglomération troyenne

Porteur maître d'ouvrage

Troyes Champagne Métropole

Autres financeurs

Etat (FPRNM), Région Grand-Est

Localisation

Agglomération troyenne
Aube – Grand-Est

Action

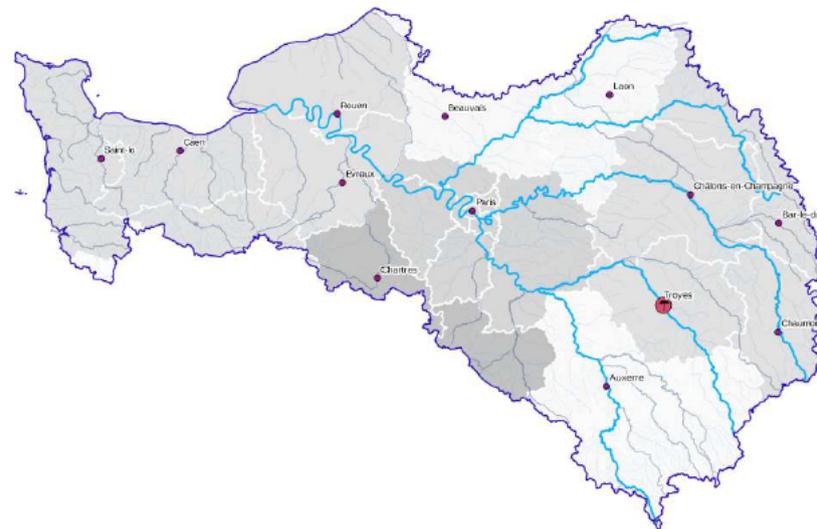
2-Inondation

Typologie

Etudes

Population bénéficiaire

3 728 personnes



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2015-2018	741 755 € HT	222 526,00 €	30,00%



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Livrables

Reconnaitances géotechniques ; études niveau Projet ; mission AMO (études réglementaires, montage dossier PAPI) ; modèle hydraulique...

Contexte – Objectif du projet

L'opération consiste à réhabiliter les digues de Fouchy et Labourat (rive droite). Cette opération s'inscrit dans le cadre plus large d'un programme de réhabilitation de l'ensemble des digues de l'agglomération engagé dans le cadre d'un Plan Submersion Rapide.

L'agglomération troyenne est un territoire à risque important (TRI) de niveau national. Les digues ainsi réhabilitées seront intégrées dans le ou les systèmes d'endiguement prévus dans sa stratégie locale de gestion des risques d'inondation (cf. disposition 2.B.1 « Définir et optimiser le ou les systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne »).

Cette opération se décompose en plusieurs phases :

- ✓ réalisation d'études géotechniques et études complémentaires ;
- ✓ établissement du projet.

A l'issue cette opération permettra de réhabiliter ces digues. Les travaux sont prévus démarrer courant 2018 (hors de la présente demande de subvention).



Opération n°10 – Étude sur la vulnérabilité des bâtiments départementaux aux risques d'inondation du département de Seine-et-Marne

Porteur maître d'ouvrage

Conseil départemental Seine-et-Marne

Autres financeurs

Localisation

Seine-et-Marne – Ile-de-France

Action

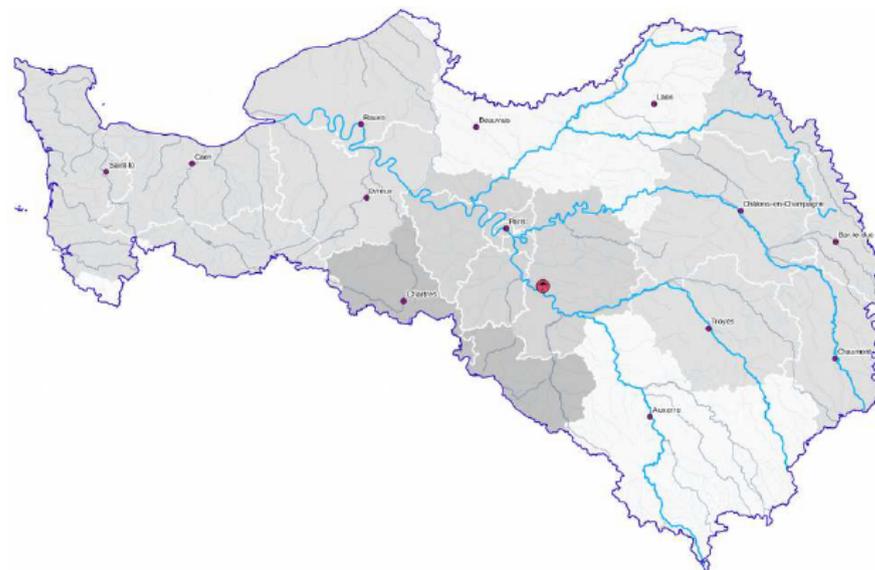
2-Inondation

Typologie

Etudes

Population bénéficiaire

694 000 personnes¹



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2017-2019	246 000 € TTC	123 000 €	50,00%



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Livrables

Diagnostic global ; diagnostics de vulnérabilité ; rapport de synthèse.

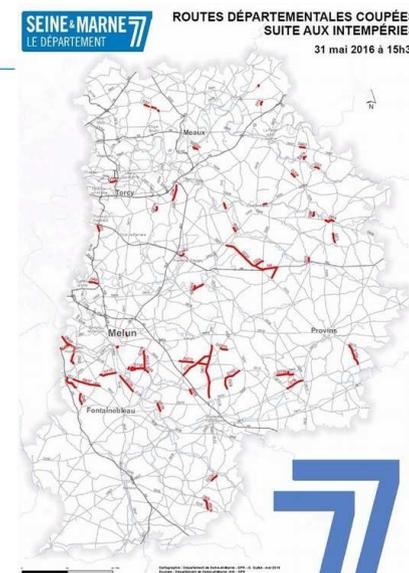
Contexte – Objectif du projet

Le territoire de Seine-et-Marne est particulièrement exposé aux risques *Inondation*. Ainsi dans le cadre des deux SLGRI (Stratégies locales de gestion des risques d'inondation) de Meaux et de la Métropole francilienne, le Conseil départemental de Seine-et-Marne lance une étude visant à :

- ✓ établir un diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental ;
- ✓ contribuer par des documents et des démarches opérationnelles à mieux le préparer à la gestion de crise ;
- ✓ réaliser des diagnostics sur les bâtiments prioritaires ;
- ✓ sensibiliser ses différentes directions à ce risque ainsi que les personnes fréquentant ses bâtiments.

L'opération est prévue sur la période 2017 – 2018 en trois phases :

1. diagnostic global de la vulnérabilité du patrimoine départemental et missions d'accompagnement ;
2. établissement de diagnostics sur certains sites prioritaires ;
3. synthèse et recommandations.



Opération n°11 – Création et développement d'un centre de ressources sur les inondations du bassin amont de la Seine : EpiSeine.fr

Porteur maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs

Autres financeurs

Etat (FPRNM)

Localisation

Ile-de-France puis périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

Action

2-Inondation

Typologie

Études

Population bénéficiaire

5 000 000 habitants



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2016-2018	234 000 € TTC	117 000 €	50,00%



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Livrables

Site internet EpiSeine.fr

Contexte – Objectif du projet

Cette opération vise à créer et de développer un outil de coopération multi-partenarial qui facilite et améliore la prise en compte du risque inondation au sein du territoire francilien.

Ce centre de ressources visera plus particulièrement à :

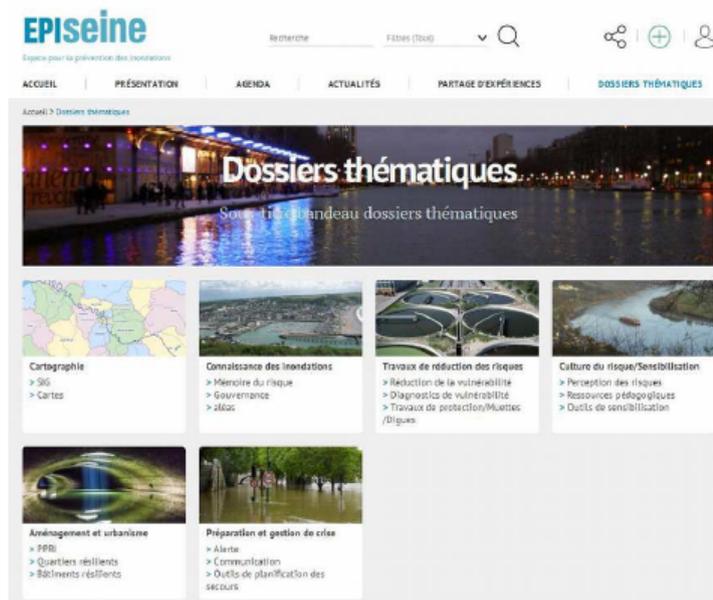
- ✓ créer, diffuser et mutualiser des données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels liés à la gestion du risque inondation par débordement de la Seine et la Marne en Ile-de-France ;
- ✓ élargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets ;
- ✓ faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences ;
- ✓ faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

Il sera notamment alimenté par l'ensemble des outils, études et actions mis en œuvre dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes et constitue une mise en œuvre de la SLGRI de la métropole francilienne.

Bien qu'accessible au grand public, cet outil sera prioritairement destiné aux collectivités, entreprises et organismes professionnels, associations, établissements d'enseignement et personnes physiques ayant une expérience ou une capacité d'expertise significative sur la thématique de la gestion des risques d'inondation.

En 2017, les cibles prioritaires seront en 2017 les acteurs institutionnels et notamment la sphère publique ; en 2018, les entreprises et les associations.

Cette plate-forme sera conçue de manière à pouvoir être élargie géographiquement à l'ensemble du périmètre de reconnaissance de l'EPTB et à d'autres thématiques (ie l'étiage).



Projet n°15 – Prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson

Porteur maître d'ouvrage

Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

Autres financeurs

Etat (notamment FPRNM), Département des Yvelines

Localisation

Montesson
Yvelines – Ile-de-France

Action

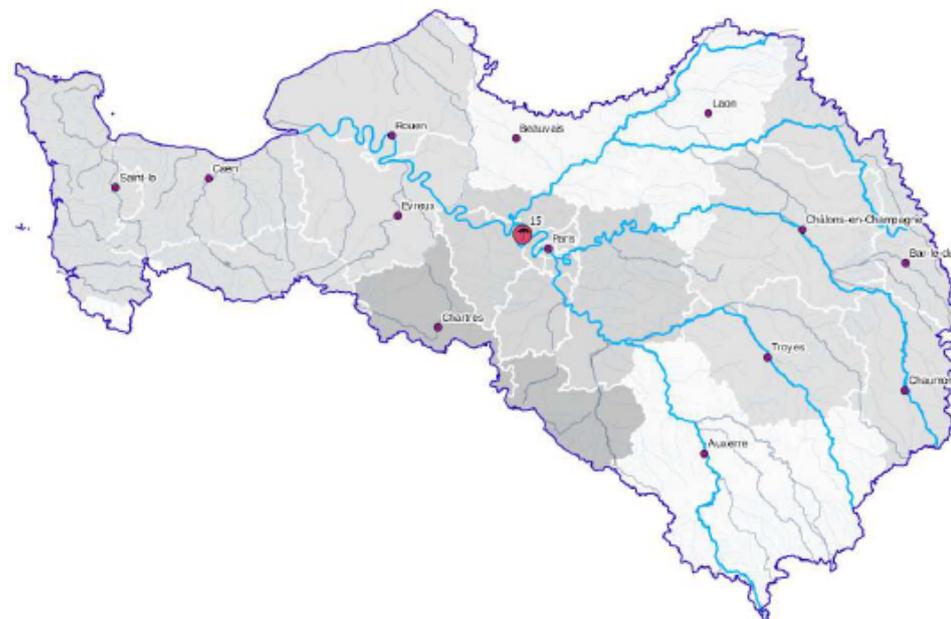
2-Inondation

Typologie

Etudes et travaux

Population bénéficiaire

2 000 personnes



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2018-2020	5 234 000 € HT	704 040,00 €	13,45%



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Contexte – Objectif du projet

L'opération vise à assurer la fermeture de la digue existante sur la commune de Sartrouville en garantissant un niveau de protection sur l'ensemble de l'entité urbaine Sartrouville-Montesson face à une crue d'occurrence trentennale.

L'opération est prévue sur la période 2018 – 2020. L'année 2018 sera consacrée à la passation du marché de travaux puis au lancement des travaux. L'ouvrage sera réceptionné en 2020.

Vue d'ensemble (actuel et projet)

Les photos permettent un aperçu lors de la crue de 2018 :

- (1) zone protégée à Sartrouville,
- (2) batardeau en limite des communes de Sartrouville et Montesson,
- (3) zone inondée à Montesson.

Le plan permet d'identifier les zones concernées.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Appel à projets



Accueil > Eau et milieux aquatiques > Politique de l'eau > Plan Seine > FEDER 2014-2020 > Appel à projet Inondation

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Politique de l'eau
Les directives européennes

Base réglementaire

Police de l'eau et des milieux aquatiques

Grand Paris et eau

SAGE

Continuité écologique

Gestion des poissons migrateurs et réglementation de la pêche

GEMAPI

Plan Seine
FEDER 2014-2020

Ressources en eau

Schéma directeur des données sur l'eau (SDDE)

Les EPTB du bassin Seine Normandie

Autorisation unique IOTA

Service police de l'eau

Débits et hauteurs des cours d'eau

Données qualité des cours d'eau et des milieux

Appel à projet Inondation

publié le 18 novembre 2016

France
Soutage
ile de France
PLAN
Seine

La mise en œuvre du Programme Opérationnel Régional (POR) 2014-2020 pour l'Ile-de-France et le bassin de la Seine est pilotée par la Région Ile-de-France, Autorité de Gestion. Compte-tenu des missions de pilotage et d'animation du bassin assurées par l'Etat en matière de politique de gestion de l'eau, la DRIEE Ile-de-France a été désignée organisme intermédiaire sans subvention globale pour la mise en œuvre de l'axe Seine par la Région Ile-de-France, Autorité de Gestion.

Le présent appel à projets, lancé par la DRIEE vise à labelliser les projets susceptibles de bénéficier des financements FEDER au titre de l'objectif spécifique n°17 : « Réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires » de l'axe 10 « Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve » du POR 2014-2020 Ile-de-France.

Les projets déposés au présent appel à projets seront soumis au Comité technique du Plan Seine qui émettra un avis de labellisation favorable, favorable avec réserves ou défavorable.

Cet avis ne vaut en aucun cas avis de l'Autorité de Gestion. Il sera néanmoins constitutif du dossier de demande de subvention à déposer auprès de la Région Ile-de-France (Cf. schéma de procédure en annexe).

L'enveloppe globale de l'axe 10 est de 8,7 millions d'euros. L'enveloppe propre à la thématique du présent appel à projets est de 4,35 millions d'euros.

Les documents figurant ci-dessous correspondent à l'appel à projet ainsi qu'aux pièces à fournir dans ce cadre.

Ils sont à retourner à drie-if.plan-seine@developpement-durable.gouv.fr

✓ Appel à projets **Étiage - Changement climatique** → 31 décembre 2018

✗ <http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/appe-a-projets-etiage-changement-climatique-a3001.html>

✓ Appel à projets **Inondation** → 31 décembre 2018

✗ <http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/appe-a-projet-inondation-a2844.html>

✓ Appel à projets **Continuité** → 31 décembre 2018

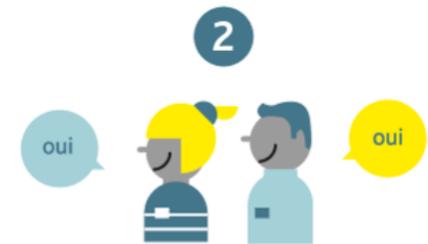
✗ <http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/appe-a-projets-continue-a2883.html>



Alors faites comme Alexandre !



Alexandre présente son projet.



Le projet d'Alexandre Hadéfon est approuvé. Tout le monde est d'accord : son projet contribuera au développement du territoire !



Alexandre peut démarrer son projet.



Pendant la réalisation de son projet, Alexandre est remboursé par l'Union européenne d'une partie des frais avancés.



Alexandre Hadéfon est désormais ambassadeur des fonds européens ! Ravi de ce coup de pouce, il en parle autour de lui, sur son site Internet et les réseaux sociaux.



Tout au long de la vie du projet, des contrôles sont effectués régulièrement par les autorités européennes, nationales ou régionales.

Alexandre Hadéfon travaille dans une entreprise, une association ou une collectivité. Il a une idée, un projet qui pourrait être utile au développement de son territoire. Il peut donc prétendre à une aide des fonds européens.

Le projet doit être en cohérence avec les grands enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de l'Union européenne et des fonds européens.

